

numéro 79 - Mai 2013





LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

Solidarité, exigence morale, attachement au service sont les maîtres-mots et les actions premières de nos élus. Pourtant, le climat national délétère pousse certaines personnes à « mettre tout le monde dans le même panier ».

Ce qui est parfaitement juste, ce sont l'incompréhension de la population, les interrogations, et le risque d'amalgame entre ce qui se passe localement et ce que nous entendons ou voyons quotidiennement dans les médias.

Le conseil actuel travaille bien entendu sur les besoins en termes d'accueil pour nos écoles, la circulation, et les différentes activités offertes aux habitants.

Nous créons en ce moment des classes supplémentaires, et présentons un contrat régional et départemental pour l'agrandissement de la cantine, du Centre de Loisirs, de la MJP (Maison du Jeu de Paume) et de la CASA (Centre Associatif Sainte Apolline, avenue de la République).

La principale difficulté vient des sources de subventions qui se tarissent inexorablement. En particulier la Région subordonne son aide financière aux projets communaux au nombre de logements sociaux et au potentiel fiscal (indicateur de la richesse potentielle de la commune) et, vis-à-vis de ces critères, nous sommes assez mal placés. En outre, le budget communal se voit amputé d'une taxe de péréquation entre communes « riches » et communes « pauvres » à l'échelle nationale et, là encore, nous sommes mis à contribution. Malgré ces difficultés, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux (taxe d'habitation et taxes foncières) de 2012 pour le budget 2013.

La réforme des rythmes scolaires est au cœur des préoccupations de vos élus. Ce projet figure dans le décret gouvernemental n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires réparties sur 9 demi-journées dont le mercredi matin avec l'allègement des autres journées (5h3o). Par dérogation, des établissements scolaires pourront néanmoins choisir le samedi matin.

Devant les nombreux problèmes posés, après discussions et réunions, nous avons choisi de solliciter le report pour la rentrée 2014. Cette demande a été acceptée par les autorités compétentes.

Nous n'ouvrirons pas ici un débat sur la loi elle-même, ni sur sa préparation en amont par le ministère, mais notre décision est réaliste et conforme à nos possibilités. Une concertation aura lieu en fin d'année, réunissant les Directeurs des établissements scolaires, les délégués des parents d'élèves et la municipalité.

Nous savons aussi que les changements constants de l'État affectent l'équilibre et la gestion de nos communes, et je fais le vœu que se calment ces cycles de modifications constantes.

Nous avons mené des actions fortes et disposons de résultats dont je veux vous faire part.

Parmi nos réalisations à venir, nous travaillons sur le dossier de l'éclairage public, et avec l'aide financière de la CCCY, nous envisageons une très nette amélioration en passant aux Leds sur une partie de notre commune. Nous vous tiendrons informés de nos plans.

La communauté des communes a voté le mercredi 10 avril l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire communautaire. L'arrivée de 100 mégas permettra le télé-travail, va faciliter le travail des entreprises et artisans, et donner aux particuliers un confort d'utilisation bien réel. L'État, par la bouche de son ministre, a annoncé la fibre pour tous en 2020, et nous serons dans les premiers à être servis à compter de 2014 ou 2015.

Nous travaillons aussi depuis quelques mois avec les dirigeants du Parc Naturel Régional (PNR) de La Haute Vallée de Chevreuse. Nous voyons fonctionner ce parc, et dans cet esprit positif, devenir « Ville Porte du Parc » nous paraît être un objectif fort de messages et de volonté pour que nous puissions faire partie de cet ensemble.



INFOS PRATIQUES

- Horaires d'ouverture de la Mairie :
 Du 11 juillet au 31 août 2013 :
 lundi, mardi et vendredi, de 9h à 12h mercredi et jeudi : 9h à 12h et 13h3o à
 17h. Fermeture les samedis 27 juillet
 et 31 août 2013.
- Lundi de 9h à 12h et de 13h3o à 18h15,
- Mardi de 9h à 12h,
- Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h3o à 17h,
- Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
- Dernier samedi du mois de 9h à 12 h.
 Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h3o à 17h.
- Adresse: 2 place aux Herbes BP1 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU
- Téléphone : 01 34 91 00 74
- **Télécopieur :** 01 34 89 57 20
- Courriel:

mairie@neauphle-le-chateau.com

➤ Site Web: www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

- MONSIEUR LE MAIRE
 INTERCOMMUNALITÉ
 Bernard JOPPIN
 Sur rendez-vous
- FINANCES COMMUNICATION
 INTERNE
 Michalo TROUTIER Mairo Adioi

Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint Sur rendez-vous

- ► FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/ COMITÉ DES FÊTES Philippe Leblond - Maire-Adjoint
- TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES
 Jacques GAURIAU Maire-Adjoint
 Sur rendez-vous
- ► ÉCOLES CANTINE GARDERIE Maurice GAUDIN- Maire-Adjoint Sur rendez-vous
- URBANISME Bernard JOPPIN - Maire Sur rendez-vous

Sur rendez-vous

COMMUNICATION
Alain JUND - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous



A PROPOS DES TRAVAUX

PASSAGE AUX LEDS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX TRICOLORES

La municipalité a décidé d'installer progressivement un éclairage public utilisant les « Leds » ainsi que pour les feux tricolores.

Pour cela, nous venons de lancer un marché de travaux à prix global et forfaitaire. Les travaux seront sur la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU, et correspondront au remplacement de certains luminaires des voies de circulation routières et piétonnes de toute la ville, ainsi que le remplacement de certaines armoires d'éclairage public et de feux tricolores. Nous vous tiendrons informés des détails de l'implantation.



Pourquoi installer des LEDS?

Économies d'énergie, maintenance quasi diodes nulle. les lampes à électroluminescentes (LED) sont maintenant utilisées pour l'éclairage routier dans quelques communes de l'agglomération. À la place des ampoules à sodium, classiques, dont le filament, en chauffant, émet de la lumière, ce sont des composants électroniques, les LED, qui produisent ici de l'éclairage lorsqu'ils sont traversés par l'électricité. Les LEDS chauffent moins, entraînant une diminution de la consommation électrique.

La lumière est même de meilleure qualité, blanche, avec un rendu très proche de la lumière du soleil. Les LEDS ont un coût plus élevé que les lampes à sodium. Le prix de l'énergie tendant à augmenter de plus en plus, et la durée de vie de ces ampoules semblant très longue, notre calcul se fera dans la durée. Aux communes de donner l'exemple en matière d'économie d'énergie.



Nous allons aussi changer l'ensemble des feux de circulation.

Plus que la réduction de la consommation,

c'est surtout la diminution des coûts de maintenance qui nous intéresse: ces lampes sont proposées avec une durée de vie de 25 à 30 ans et consomment 4 fois moins d'énergie que les anciennes. Autre avantage : ces ampoules s'allument instantanément. Nous pourrions aussi envisager dans le futur de placer des détecteurs sur les mâts, et dans les quartiers où nous éteindrions l'éclairage la nuit, les LEDS pourraient s'allumer au passage d'un véhicule ou d'un piéton. Une solution inenvisageable avec les ampoules à sodium, nécessitant un temps de chauffe de quelques minutes avant d'éclairer correctement.

ETAT DE NOS ROUTES

Nous avons tous constaté que l'état de nos routes était dégradé cet hiver. Ce n'est pas étonnant, après des mois de neige successive, de verglas. En particulier sur les départementales et ronds-points. Nombreux sont ceux d'entre vous qui l'ont fait remarquer. Le service de la Direction Départementale des Territoires : (DDT ancienne DDEA) est débordé par ce flux et traitera « les cas les uns après les autres ». Bien que cela ne fasse pas partie de ses attributions directes, votre mairie veille et rappelle aux organismes de l'Etat nos priorités.

RADARS MOBILES

La sécurité routière a annoncé, jeudi 28 février 2013, la mise en place des premiers radars mobiles de nouvelle génération. Ces radars vont entrer en service à partir du 15 mars 2013. Embarqués à bord de véhicules banalisés conduits par des gendarmes ou des policiers en uniforme, ces radars sont conçus pour cibler les conducteurs responsables de grand excès de vitesse. Non signalés, ces radars utilisent un flash infra-rouge, non visible pour les usagers flashés. Ils sont actuellement déployés ou en cours de déploiement.

Par ailleurs, de nombreuses communes ont constaté des excès de vitesse importants sur certains axes. L'installation de radars dits «pédagogiques» ont un effet dissuasif pour les véhicules et rassurant pour les habitants locaux. Nous y réfléchissons pour mettre cette application en place avenue de la République. radars Pour mémoire. ces «pédagogiques», qui signalent votre vitesse en l'absence de sanctions, ont pour effet de ralentir la vitesse moyenne des véhicules... Ils sont donc utiles... pour notre sécurité et celle de notre famille.

TRAVAUX DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les anciens appartements de l'école primaire du second étage sont en cours de transformation en 2 salles de classe et commodités. Les travaux ont lieu pendant les vacances scolaires et les lieux seront prêts à la rentrée 2013/2014.



LA FIBRE OPTIQUE ? À NOTRE PORTE ?

Alain Jund



Quels sont les avantages de la fibre optique?

La fibre optique présente de nombreux avantages grâce au très haut débit : télévision HD et 3D, vidéo à la demande, télétravail, télémédecine...

Un réseau durable aux possibilités infinies.

Alors que le haut débit a permis l'explosion de l'internet de masse, la fibre optique est un fil en verre ou en plastique qui guide un signal lumineux et permet la transmission de données à très haut débit. Elle ne produit pas de champs électromagnétiques et ne dégage pas de chaleur. Avant pour objectif d'être déployée sur l'ensemble du territoire, la fibre optique va remplacer progressivement le réseau téléphonique cuivre qui n'a pas aujourd'hui la capacité d'accompagner le développement de nouveaux services, usages et applications (domotique, télétravail, etc...). Elle permet des vitesses de transferts sans commune mesure avec les réseaux existants, environ 100 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL). Offrant de meilleures performances, le réseau fibre propose également des débits symétriques, qui permettent à l'utilisateur de remonter des données vers le réseau à la même vitesse que les flux descendants (du réseau vers l'utilisateur), condition essentielle au développement de nombreuses nouvelles applications (télémédecine, etc...)

Durable, la fibre transporte les données via un signal lumineux. De plus, le réseau FTTH (Fiber To The Home) est extrêmement fiable, pérenne et dispose d'une durée de vie d'au moins 50 ans avec une grande capacité d'évolution.

Un réseau qui permet de nombreux nouveaux usages une fois raccordé et équipé.

Les attentes du grand public, des entreprises comme des collectivités en matière de couverture numérique évoluent progressivement et exigent une offre renouvelée de services. Conséquemment à son développement, le très haut-débit devient progressivement la norme et tend à être considéré comme un service de premier niveau. La fibre permet à l'utilisateur de bénéficier d'une vitesse de transfert de données sans commune mesure et de réaliser plusieurs usages en simultané.

CONCRÈTEMENT, L'UTILISATEUR FINAL BÉNÉFICIERA DE :

Télévision HD et connectée

- Des chaînes disponibles en haute définition et en 3D,
- Des vidéos à la demande téléchargées en quelques secondes,
- La TV par IP disponible sur tous les téléviseurs du foyer en simultané
- Une expérience télé augmentée: chat lors du visionnage d'un programme, interaction facilitée avec les programmes (vote, envoi de messages, etc.), co-visionnage d'un même programme à distance, visionnage d'une seconde chaîne ou surf sur le net en simultané, etc...

Nouveaux usages

- Télétravail, télémédecine
- Domotique et la future maison connectée (vidéo surveillance, contrôle de l'équipement électroménager à distance, etc. économie numérique : e-administration, éducation à distance, transactions sécurisées).

Vers un partage de contenus facilité

- Télécharger et envoyer tout type de fichiers audio, photos et vidéos toujours plus vite,
- Streaming vidéo en HD de qualité irréprochable.

PRINCIPE D'UNE FIBRE OPTIQUE.

La fibre optique est un guide d'onde qui exploite les propriétés réfractrices de la lumière. Elle est habituellement constituée d'un cœur entouré d'une gaine. Lorsqu'un rayon lumineux entre dans une fibre optique à l'une de ses extrémités avec un angle adéquat, il subit de multiples réflexions totales internes. Ce rayon se propage alors jusqu'à l'autre extrémité de la fibre optique sans perte, en empruntant un parcours en zigzag. La propagation de la lumière dans la fibre peut se faire avec très peu de pertes même lorsque la fibre est courbée.

On distingue deux phases dans le déploiement de la technologie sur le territoire. La première est une phase d'interconnexion des différents centres téléphoniques qui utilisent du très haut débit, par France Telecom d'abord puis par les autres opérateurs à la suite de l'ouverture du marché. La deuxième phase, que l'on peut situer au tout début des années 2000, consiste à mettre à disposition des particuliers.

Demain?

La fibre optique est amenée à devenir l'outil principal d'accès à internet et au numérique en France. La volonté de l'État est forte et les avantages de cette technologie sur le haut débit actuel sont indéniables. Par contre, le raccordement aux particuliers tel qu'il est envisagé aura un coût non négligeable, qui sera partagé entre l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs privés et les particuliers.

Ainsi se façonne le paysage numérique français à l'horizon 2020. La fibre optique est clairement privilégiée par rapport aux autres technologies comme le réseau satellitaire ou le réseau mobile (3G ou 4G), qui ne sont pas écartés pour autant, mais plutôt envisagé comme solution de transition en attendant une hypothétique couverture totale du territoire par la fibre optique. Avec le développement des offres numériques multiservices (téléphone, télévision, internet) et la capacité de la fibre optique à gérer simultanément ces services sans perte de qualité, le choix de cette technologie s'impose.

Bientôt à Neauphle?

Bien entendu l'arrivée de la fibre optique est assujettie aux subventions du Conseil Général et au financement par la communauté des communes.



A PROPOS DU BUDGET

Michèle Troizier

QUELQUES DONNÉES TRÈS PARLANTES DE NOS ACTIONS BUDGÉTAIRES.

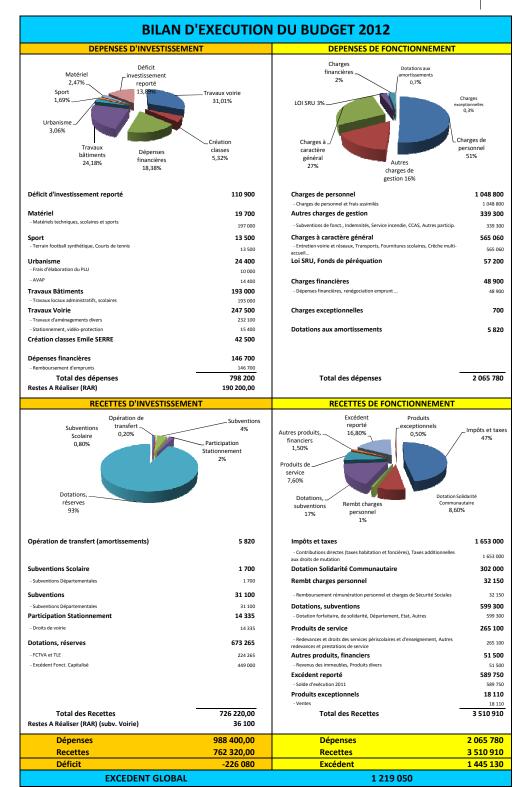
La commission des finances, avec l'aide des services administratifs de la Mairie, veille à diminuer, contrôler et rationnaliser les dépenses de la commune.

La diminution des dépenses entre 2009 et 2013 s'explique notamment par :

- Diminution des primes d'assurances (renégociation des contrats).
- Suppression des contrats de prestation de service pour l'entretien de la MJP, de la CASA, et du cimetière. Cela ayant pu se faire grâce à la spécialisation des agents municipaux.
- Renégociation de trois emprunts (dont un en Francs Suisses) avec un passage de taux variable à taux fixe en euros.

L'augmentation des dépenses entre 2009 et 2013 s'explique surtout par l'augmentation de la fréquentation, et la hausse des dépenses en énergie (hivers particulièrement froids).

Notons que concernant le budget 2013, le conseil municipal a voté le maintien des taxes d'habitation et foncières, comme le maintien des subventions aux associations.



CENTRE DE LOISIRS « ARC EN CIEL » VACANCES D'ÉTÉ 2013 « Arc en Ciel » accueille vos enfants du 8 au 26 juillet, et du 26 août au 2 septembre.

Les inscriptions se feront en Mairie du 8 avril au 13 mai. Après cette date, les inscriptions seront reçues en fonction des places disponibles. Votre contact : Arc en Ciel Tél : 01 3489 04 72 ,

Courriel:

accueilloisirs.neauphle@orange.fr



COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

3 DÉCEMBRE 2012

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas accorder sur l'emplacement réservé n° 6, situé en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme, une majoration du cœfficient d'occupation des sols.
- DÉCIDE, avec 21 voix pour et 1 abstention, d'approuver le projet de convention tripartite entre la commune, l'Etat et l'EPFY, précisant les modalités de mise en œuvre du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,
- □ AUTORISE, avec 21 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite et tout document s'y rapportant.
- □ AUTORISE, à l'unanimité, l'engagement en 2013 des dépenses d'investisement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement 2012 dans l'attente du vote du budget primitif.
- DECIDE, à l'unanimité, de dissoudre le budget « La Poste » au 31 décembre 2012, en soldant les comptes de charges et de produits de l'exercice, et d'intégrer le résultat dans le budget principal de la commune au cours de la 1ère décision budgétaire qui suivra le compte administratif, ainsi les opérations intégrées dans le budget de la Commune seront retracées dans un service soumis à la TVA.
- □ APPROUVE, à l'unanimité, le programme de travaux proposé dans le Contrat Régional 2012-2016 présenté par Monsieur Le Maire et décide de programmer les opérations décrites,
- □ SOLLICITE, à l'unanimité, de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention au titre des Contrats Régionaux, au taux de 35% dans la limite de la dépense subventionnable autorisée, soit 3 000 000.00 euros HT pour un montant plafonné de subvention de 1 050 000.00 euros,
- DECIDE, à l'unanimité, de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- □ DECIDE, à l'unanimité, d'accorder à Madame Catherine NOWAK, l'indemnité de conseil au taux de 100 (cent) % par an et l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication de l'arrêté n° 2012244-0004 en date du 31 août 2012, autorisant l'exploitation d'un méthaniseur d'effluents d'élevage et de biodéchets auquel est associé

un plan d'épandage à Thiverval-Grignon,

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport annuel 2011 du SITERR.

28 JANVIER 2013

- APPROUVE, à l'unanimité, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- APPROUVE, à l'unanimité, la définition du périmètre de la Communauté de Communes «Cœur d'Yvelines» - Canton de Montfort étendu à la commune de Gambais,
- APPROUVE, à l'unanimité, la modification de l'ordre des actions du contrat départemental telle qu'énoncée ainsi que l'échéancier proposé,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention du réseau «Au Fil des Pages» incluant les bibliothèques associatives,
- □ APPROUVE, à l'unanimité, l'attribution du label du Pavillon Orange à la commune, à partir de 2013,
- SE PRONONCE contre le maintien de Madame Marie-Claude Guidée dans ses fonctions d'adjointe au Maire de Neauphle-le-Château avec 17 voix contre et 5 voix pour.

4 MARS 2013

- □ DECIDE, avec 19 voix pour et 1 voix contre, de la prescription de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neauphle-le-Château,
- □ SOLLICITE, à l'unanimité, une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, dans les écoles communales de Neauphle-Le-Château,
- □ EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'acceptation du legs fait à la commune comportant une maison à usage d'habitation sise 3, Avenue de la République à Neauphle-le-Château.
- □ PREND ACTE, à l'unanimité, du versement d'un fonds de concours pour le remplacement de trois châssis de fenêtres dans une classe de l'école maternelle « les Petites Friches » par la Communauté de Communes «Cœur d'Yvelines»,
- PREND ACTE, à l'unanimité, du versement d'un fonds de concours pour le remplacement de deux fenêtres au rez-de-chaussée de la Mairie par la Communauté de Communes «Cœur d'Yvelines»,

- PREND ACTE, à l'unanimité, du versement d'un fonds de concours pour le remplacement, à la Maison du Jeu de Paume, de quatre fenêtres dans la salle de danse et une dans le hall, par la Communauté de Communes «Cœur d'Yvelines».
- □ PREND ACTE, à l'unanimité, du versement d'un fonds de concours pour le remplacement, de deux fenêtres dans un logement au 1^{er} étage de l'Ecole Maternelle par la Communauté de Communes «Cœur d'Yvelines»,
- □ PREND ACTE, à l'unanimité, du versement d'un fonds de concours pour le remplacement, de toutes les fenêtres, des bureaux et logements de la Perception de Neauphle-le-Château par la Communauté de Communes «Cœur d'Yvelines».

LE CARNET

NAISSANCES

- Mélinda Maria Antoinette née le 9 février 2013 à Poissy (78)
- Victoria Janin GICQUEL née le 2 mars 2013 à Le Chesnay (78)
- Maïa Louise IBORRA née le 12 mars 2013 à Versailles (78)

MARIAGES

- Nicolas Germain Cyriaque GIRAUD et Emeline Marie-Louise FOISSOTTE, célébré le 3 novembre 2012
- Gérard Marie SAVIGNONI et Yulyia Anatolievna IVANTCHENKO, célébré le 26 janvier 2013

DÉCÈS & TRANSCRIPTION

- Denise Antoinette VENRIES, veuve ARNOULT, née le 21 mars 1924 à Paris 8^{ème} arrondissement (Paris) – Décédée le 11 février 2013 à Neauphle-le-Château (78).
- Chantal Martine LE GOFF, épouse GIFAL, née le 19 août 1953 à Drancy (93) – Décédée le 1er mars 2013 à Chevreuse (78).
- Valérie Denise Marie DORON, née le 9 janvier 1962 à Levallois-Perret (92)
 Décédée le 10 mars 2013 à Ris-Orangis (91).
- Jean Claude Maurice Gabriel PRADAT né le 12 janvier 1930 à Paris 10^{ème} – Décédé le 1^{er} avril 2013 à Trappes (78).

2 AVRIL 2013

- □ APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif « Poste » 2012, et décide de l'intégration des résultats au budget « Commune» dans les conditions suivantes : Section de Fonctionnement: 245 917,25 euros. Section d'Investissement : 483,27 euros,
- □ APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2012 de la Poste,
- □ APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif « Commune 2012 », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement excédent de 1 445 136.61 euros Section d'investissement déficit de 71 972.11 euros

soit un excédent global de 1 373 164.50 euros. eurosVOTE, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2012 sur le budget 2013 comme suit : Report de déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses d'investissement pour 71 488,84 euros

Report de 780 000 euros de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recettes d'investissement

Report de 911 053,86 euros en recettes de fonctionnement à l'article 002

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion « Commune 2012 » tel que Madame le Percepteur de Neauphle-le-Château le propose,
- □ APPROUVE, à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition,
- DECIDE, avec 13 voix pour, 5 voix contre et 2 absentions, de fixer à 8 % le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2014
- □ DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention pour le CCAS pour un montant de 17 150.00 euros,
- DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer des subventions aux associations neauphléennes pour un montant total de 138 360.00 euros,
- DECIDE, à l'unanimité, de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2012 / 2013 / 2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. La subvention s'élèvera, pour l'année 2013, à 22 379,22 euros soit 30% du montant total de travaux subventionnables de 74 597,41 euros HT.
- DECIDE, à l'unanimité, de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de

10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes pour l'installation de 2 radars pédagogiques dans la rue des Soupirs.

La subvention s'élèvera, pour l'année 2013, à 4 381,50 euros soit 80% du montant total de travaux subventionnables de 5 476,88 euros HT.

- AUTORISE, à l'unanimité, la poursuite des amortissements sur les biens et subventions issus du budget « Poste » dans le budget communal
- □ APPROUVE, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune 2013 qui s'équilibre en dépenses et recettes pour les deux sections de la manière suivante :

pour la Section de fonctionnement à 3 177 931,47 euros

pour la Section d'investissement à 1 926 039,44 euros

- □ APPROUVE et DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs du repas de la cantine scolaire, de la garderie et de l'Accueil de Loisirs à compter de la rentrée scolaire 2013-2014,
- □ APPROUVE et DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Juillet/Août 2013,
- □ APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition du bien immobilier bâti sis 20, rue des Soupirs à Neauphle-le-Château,
- □ DESIGNE, à l'unanimité, Monsieur Jean-Pierre JULLIEN, en tant que délégué titulaire et Madame Patricia BERCE, en tant que déléguée suppléante appelés à représenter la Commune au sein du SIARNC,
- □ DESIGNE, à l'unanimité, Madame Valentine CHERRIERE et Monsieur Jean-Pierre JULLIEN, en tant que délégués titulaires et Monsieur Maurice GAUDIN, en tant que délégué suppléant appelés à représenter la Commune au sein de l'AVAP.
- PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication de l'état foncier et/ou non bâti détenu par l'EPFY pour le compte de la commune de Neauphle-le-Château,
- □ DECIDE, avec 19 voix pour et 1 abstention, de nommer la voie desservant les nouvelles habitations du Centre Bourg : Allée des Bigaradiers,
- □ EMET, à l'unanimité, un avis défavorable à la révision du SDRIF tel que proposé dans le dossier d'enquête public se déroulant du 28 mars au 30 avril 2013.



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 24, rue du Dr Bertrand réhabilitation abri de jardin –nonopposition le 30/01/2013
- 7, rue Saint-Martin clôture nonopposition le 05/02/2013
- 64, route de Saint-Germain pose d'une fenêtre de toit non-opposition le 06/02/2013
- 83, grande rue Réfection d'une partie de toiture – non-opposition le 06/02/2013
- 39, rue Saint-Nicolas création d'une piscine – non-opposition le 26/02/2013
- 63, rue de Villancy extensionopposition le 04/03/2013
- 9, rue Louis Phélypeaux changement de tuiles – nonopposition le 07/03/2013
- 14, rue de Villancy Changement de portail non-opposition le 11/03/2013
- 65, grande rue remplacement tuiles et gouttières – non-opposition le 19/03/2013
- Chemin de Gaillarbois pose d'un portail – non-opposition le 19/03/2013*
- 13, chemin de Gaillarbois création d'une clôture et pose d'un portail – non-opposition le 19/03/2013
- 8, rue du vieux moulin –changement de portail – non-opposition le 21/03/2013
- 10, rue du Dr Bertrand pose d'un portail coulissant et d'un portillon – non-opposition le 21/03/2013
- 2 bis, rue de Villancy construction mur de clôture – non-opposition le 23/03/2013
- 26, rue du Vieux Château réfection toiture bâtiment A non-opposition le 03/04/2013
- 22, rue du Dr Bertrand réfection clôture – non-opposition le 03/04/2013
- 17, sente des jardins aménagement de combles – non-opposition le 03/04/2013
- 2 bis, rue de Villancy extension garage – aménagement combles – non-opposition le 09/04/2013

Suite en page 7



LE PRINTEMPS DE L'ÉPICERIE...



Ibrahim avait-il prévu que la saison du renouveau, cette année, se ferait attendre longuement, fuyant les manteaux blancs que l'hiver se plaisait à installer sur nos rues et nos toits?

Toujours est-il que l'épicier de notre village a décidé, sans doute à l'automne, de transformer son magasin. Tout casser, tout renverser et prolonger jusqu'au bord de la vallée sa surface commerciale a nécessité quelques longs jours de travaux. Qu'allionsnous découvrir?.

Dès qu'il a réouvert, alors que les primevères devaient pointer leur petit nez de pétales, une curiosité de chat nous a poussés à visiter la nouvelle installation. Elle mérite une mention très bien. Car tout est clair, bien rangé dans des présentoirs clairs et spacieux. Quelques tours vous donnent très vite l'architecture des rayons dont la logique s'impose aisément. Au passage, il est à remarquer que le choix entre les produits dans chaque catégorie s'est

considérablement renforcé par ce fort développement des linéaires.

Donc, pour acheter ce que l'on souhaite et être tenté par ce que l'on voit, nul n'est besoin désormais de faire des tours et des tours de roue en voiture, économies de déplacements, économies d'énergies. L'entrée d'un seul côté du magasin permet à l'étal des primeurs d'être mieux organisé et plus engageant. Et puisque déjà nous sommes devant la vitrine, une mention qui y figure, mérite d'être soulignée : 7 jours sur 7! Oui, en plein cœur du village nous avons désormais une belle épicerie, bien fournie et toujours disponible à nos besoins comme à nos caprices.

Merci Ibrahim de ce renouveau...

CHIENS DANGEREUX

JP. Pellet

Les propriétaires estiment toujours que leurs animaux sont les meilleurs amis du monde. Le sont-ils ? Sans doute oui, la plupart du temps et en privé. Mais le chien revient à son état naturel quand il est seul, quand il erre, quand il garde son territoire, ou en présence d'autres chiens (phénomène de meute).

Dans la forêt Sainte Apolline (par exemple) les chiens doivent être tenus en laisse.

Résumé : les dispositions de la loi sur les chiens dangereux et potentiellement dangereux du 6 janvier 1999, modifiée par la loi du 20 juin 2008, se retrouvent dans le code rural. Cette loi classe les chiens d'attaque et de défense respectivement en 1ère et 2ème catégorie. Les pit-bulls et les boer bulls sont de la 1ère catégorie. Quatre espèces, dont les rottweilers, sont classées en 2ème catégorie. Tous ces chiens doivent être promenés en laisse et muselés, y compris dans les espaces communs des copropriétés. En outre, il est interdit de pénétrer dans un local ouvert au public ou dans les transports en commun avec un chien de la 1ère catégorie. Les propriétaires doivent à présent obtenir du maire un permis de détention. Une analyse comportementale ainsi qu'un certificat de formation canine sont exigés.

Morsures de chiens sur la voie publique : article R 622-2 du code pénal.

Divagation des chiens et autres animaux :

• arrêté municipal du 12.1.1976 -règlement sanitaire départemental, art. 99-6 -articles L

211-22 et L 211-24 du code rural - Décret 2002-1381 du 25 novembre 2002 (prise en charge des animaux errants par les maires)- art. R 412-44 du code de la route

Résumé: la divagation des chiens est interdite par le code rural, par le règlement sanitaire départemental et par l'arrêté municipal du 12 janvier 1976. Est considéré comme divagant tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix, ou éloigné de son maître d'une distance de plus de 100 mètres. Le règlement sanitaire départemental fait également obligation de tenir les chiens en laisse dans tous les lieux ouverts au public (art. 99.6).

Constitue également une infraction le fait de laisser son chien courir après le gibier dans les espaces naturels.

Vous qui avez le plaisir et la charge d'un animal de compagnie, souvenez-vous que les animaux sont différents des êtres humains, et réagissent autrement. L'anthropomorphisme, une "vilaine" maladie.

L'anthropomorphisme est la tendance qu'a le maître à attribuer des sentiments, réactions, actes humains à son chien. Ce phénomène est bien plus fréquent qu'on ne peut le croire et il est difficile de s'en départir.

La jalousie : ce sentiment n'existe pas chez le chien. Puisque c'est un animal sociable, il a tout simplement besoin de contacts. S'il sent que l'on lui porte moins attention, il va tout faire pour ré-attirer l'attention sur lui. Tel est le

cas par exemple lors de l'arrivée d'un bébé à la maison.

La rancune : le chien vit à l'instant "t", il n'a pas la capacité de vous en vouloir d'être parti au travail le matin. S'il détruit, c'est qu'il exprime une anxiété mais en aucun cas, il ne se venge.

Il sait qu'il a mal fait : ceci supposerait que vous ayez expliqué à votre chien qu'il a mal fait et pourquoi. Le chien ne peut le comprendre puisque vous et lui n'avez pas le même langage. Le chien ne sait pas s'il fait mal ou bien, il fait!

Il est possessif: on ne peut pas véritablement parler d'hyper-attachement. Dans la majorité des cas, la peur est à l'origine de cette attitude.

Finalement, l'on ne peut se mettre dans la tête d'un chien. Il ne sert à rien de décortiquer les actions du chien, d'intellectualiser le rapport à l'animal pour en tirer des conclusions trop pointues. Le risque serait de provoquer des incompréhensions, voire des drames.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Alain Jund

51 communes sur 2 départements, 43 dans les Yvelines et 8 dans l'Essonne.

Soit 110 000 habitants et 630 km²

l'expérimentation et l'innovation.

La commune de Jouars-Pontchartrain fait partie du parc. Etre membre du Parc représente pour une commune, à la fois une maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles, une approche écologique et scientifique du territoire, une approche de territoire de l'Arc Vert Transilien, et une approche sociale déterminée.

Le parc accompagne les communes sur le suivi et donne des conseils et des aides précises sur les opérations de logements. Le parc reçoit les



Suite de la page 5

DIVISIONS

 7 bis, rue du Jeu de Paume – détachement terrain à bâtir – nonopposition le 10/04/2013

PERMIS DE CONSTRUIRE

- 11, chemin de Bricassard construction d'une maison individuelle – accordé le 08/02/2013
- Sente de Bricassard construction d'une maison individuelle – refus le 15/02/2013
- 13, rue Marius Minnard construction maison individuelle – accordé le 04/03/2013
- Sente de la Fontaine de la Gouttière modification ravalement et stationnement sur permis existant – accordé le 15/03/2013
- 51, rue Saint-Nicolas construction d'une maison individuelle - lot 1 – accordé le 19/03/2013
- 51, rue Saint-Nicolas construction d'une maison individuelle - lot 2 – accordé le 19/03/2013
- 51, rue Saint-Nicolas construction d'une maison individuelle - lot 3 – accordé le 19/03/2013
- 51, rue Saint-Nicolas construction d'une maison individuelle - lot 4 – accordé le 19/03/2013
- 15, rue du 8 mai 1945 Extension garage refusé le 21/03/2013
- 7 bis, rue du Jeu de Paume construction d'une maison individuelle – accordé le 16/04/2013
- 13/19, rue des Soupirs modifications sur permis existant, clôtures et stationnements– accordé le 17/04/2013
- 23, rue du Dr Grellière modification sur permis existant, suppression bardage bois – accordé le 18/04/2013

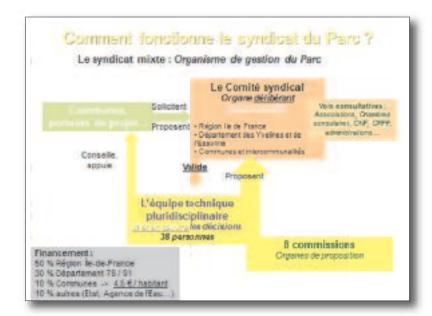


Un parc naturel régional est un territoire rural et périurbain, au patrimoine culturel remarquable, qui s'organise autour d'un projet de développement durable. Il a vocation à protéger et valoriser le patrimoine naturel, architectural et culturel par une politique innovante. La mission est de : protéger la nature, le patrimoine, aménager de façon équilibrée le territoire, participer au développement économique et social, éduquer à l'environnement et poursuivre

groupes et les écoles pour des animations spécifiques. Le parc réunit les synergies et animations autour des syndicats d'initiatives, et dispense des fiches opérationnelles et des documents de découverte de la faune locale, de la flore, et du patrimoine bâti.

Le parc est aussi un logo, une référence, et nous invitons les habitants à visiter la vallée et les abords pendant les beaux jours.

Neauphle le Château en fera-t-il partie?





SAINT PATRICK

Saint Patrick, le Patron de l'Irlande était de retour à Neauphle-le-Château le 16 mars

Tous les bénévoles du Comité des Fêtes ont mis, une fois de plus, toute leur énergie afin de préparer au mieux le cru « 2013 de la Saint Patrick », ce fut un vrai succès avec 150 réservations.

Cette année, au menu, un ragoût d'agneau accompagné de pommes de terre, et en dessert, un gâteau arrosé de sa crème anglaise verte aux couleurs de la Saint Patrick. Tous les détails ont été pensés, jusqu'au trèfle vert sur le gâteau!

Un apéritif, un bon repas, un bon groupe irlandais plus typique, mais tout aussi agréable à écouter, que celui des années précédentes, tous les ingrédients réunis pour passer une excellente soirée. N'oublions pas non plus le fameux Café Irlandais, un café bien fort, une bonne larme de whisky et une bonne couche de crème, recette personnalisée par le Comité des Fêtes.

Le Comité et tous ses bénévoles vous remercient du fond du cœur pour votre participation.







CHASSE AUX ŒUFS 2013

Une matinée assez fraîche mais toujours aussi chocolatée!

Nous sommes dimanche et c'est surtout le dimanche de Pâques. Les cloches ont dû passer au-dessus du Parc Saint Martin. Partons vite y faire un petit tour pour constater.

Quelle ne fut pas notre surprise de voir des bambins arrivant, de plus en plus tôt, afin d'essayer de repérer, derrière les grilles du parc, les œufs laissés par les cloches dans la nuit! Mais cela n'est pas toujours évident, parfois les cachettes les plus faciles sont les plus dures à trouver! Eh oui, les cloches sont très malines!

laisse les petits rentrer en premier », « les petits à gauche du parc, les grands à droite ». Tout le monde s'impatiente. On se demande même qui sont les plus pressés, les parents ou les enfants?..... 1er coup de cloche, tout le monde se met à compter : 2, 3, 4, 10 et 11. Les portes s'ouvrent et la ruée vers le chocolat commence.

> Une fois encore, et toujours avec la même rapidité, tous les œufs sont découverts et trouvent une place, soit dans les paniers pour les plus raisonnables, soit en dégustation directe pour les gourmands!

> Les moins chanceux se voient offrir quelques chocolats par les plus chanceux et les gentils organisateurs. On peut remarquer que cette occasion apporte du bon mais fait aussi apprendre, aux enfants et parents, la notion de partage.

> Après une folle course au chocolat, il est temps de fermer le parc et de rentrer à la maison.

A l'année prochaine !!!!!







Le printemps est arrivé pour la fête du carnaval des enfants. La foule était présente, la joie se lisait sur le visage des petits et des plus grands. C'était le jour où l'on est un chevalier

ou une princesse, sous un soleil enfin présent.





SALON D'ART

CE SALON: LE PLEIN D'ART...

Il y a quelque temps, une publicité pour du chocolat mettait l'accent sur la douceur qu'une tablette pouvait prodiguer à tout homme vivant dans notre monde. Il est certain que se retrouver un samedi midi à la MJP au milieu d'une foule bon enfant et rieuse, entouré de plus de 300 œuvres toutes aussi intéressantes et porteuses de sens, conforte l'estime que l'homme doit porter à son espèce et à ses talents créatifs...

Que ce soient des paysages ou des visages, que les toiles figurent des scènes ou des abstractions, que les statues tiennent dans la main ou vous surpassent d'une bonne tête, comment ne pas être sensible à ces interprétations de la réalité, chacune passée au filtre d'une personnalité, d'une âme et d'une technique ?... Car il en faut, non pour jeter des couleurs sur une toile ou pétrir une matière, mais élaborer une image, une harmonie, un souffle de vie.

Des discours de lancement comme des prix décernés, nous retiendrons deux chiffres clef: les trente ans de ce Salon et les soixante deux exposants. Ils sont, évidemment, très intimement liés au succès grandissant. Un Salon ne construit pas une réputation, une fréquentation en quelques coups. Un si grand nombre d'artistes rassemblés salue une popularité et une constance de qualité comme de diversité dans les œuvres présentées.

Neauphle-le-Château n'est pas Paris et la MJP, le Grand Palais. Que feront les organisateurs, l'an prochain, devant une affluence qui s'annonce encore plus grande et exigera



Allons, il y a encore (et sans doute toujours) de la douceur et de la beauté dans notre petit monde!



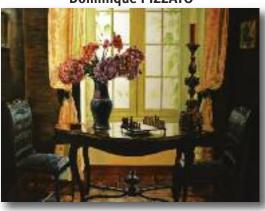
Prix de la Municipalité Marie-Jeanne CARPIER

Prix du Syndicat d'Initiative Valérie GUTTIERREZ



Prix du LIONS CLUB Dominique PIZZATO





REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND Conception et réalisation : Arc'ad+ o1 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image